

## Carrofiltre® Second Œuvre

### Domaine d'application

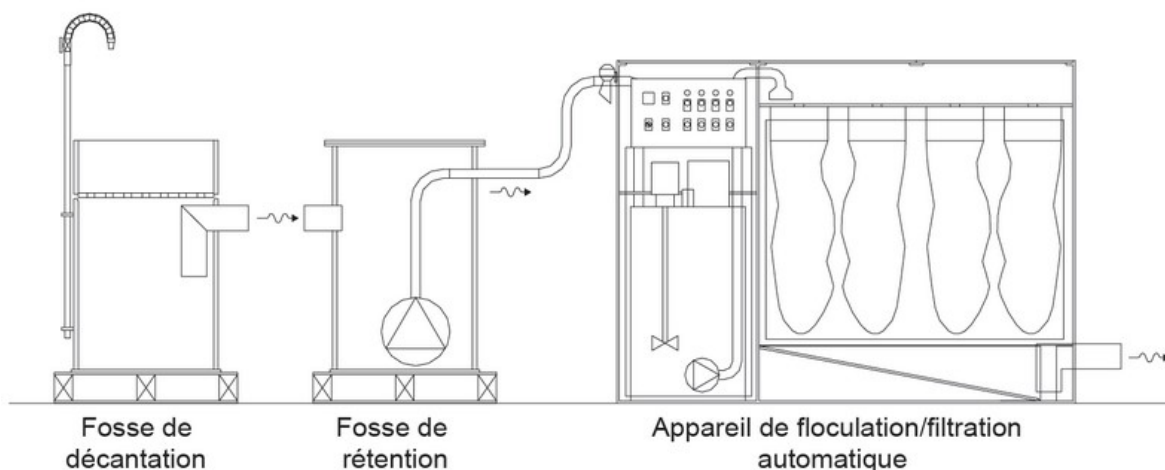
Depuis 1997 la norme SIA 431 impose le traitement des eaux des chantiers.

Au chapitre 5.28, qui concerne les travaux du second œuvre, il est demandé de traiter les eaux des peintres, des plâtriers et des carreleurs. Les eaux, provenant de la vidange ou du lavage de récipients contenant des peintures ou crépis à base de dispersion ainsi que du plâtre ou de la colle à carrelage, doivent être traitées avant leur rejet dans les canalisations d'eaux usées.

Afin de satisfaire à ces directives Canplast a développé la chaîne de traitement Carrofiltre®.

Cet appareil de floculation/filtration est mobile et peut être transféré d'un chantier à l'autre.

Le Carrofiltre® répond aux exigences de L'ASPEE.



### Description

La chaîne de traitement Carrofiltre® se compose d'une fosse de décantation surmontée d'un tamis grossier amovible, d'une fosse de rétention équipée d'une pompe de vidange et d'un appareil de floculation et filtration automatique.

Pour faciliter la manutention, les fosses de décantation et de rétention sont montées sur des palettes CFF.

Les deux fosses et l'appareil de filtration sont réalisés respectivement en polyéthylène haute densité et en polypropylène ce qui assure une excellente résistance à la corrosion et aux chocs.

L'installation fonctionne automatiquement et demande peu d'entretien.



Cet appareil **n'est pas conçu** pour traiter des peintures contenant des **solvants**.

## Marche à suivre pour le traitement

Le traitement des eaux est fait automatiquement.

1. Vider le liquide dans le tamis situé sur la fosse de décantation,
2. vider les éléments solides dans la benne de chantier,
3. rincer le récipient ou les outils sur la fosse de décantation.

Cet appareil est conçu pour traiter les **liquides** pouvant contenir :

- Des peintures et des crépis à base de dispersion,
- de la colle à carrelage,
- du plâtre.

**Ne pas déverser des produits contenant des solvants.**



Fosse de rinçage et de décantation



Fosse de rétention et pompe de relevage



Appareil de floculation / filtration Carrofiltre®

## Location

La location du Carrofiltre® comprend :

- a) La livraison franco chantier,
- b) l'assemblage des composants,
- c) la mise en service,
- d) l'instruction d'une personne sur le chantier,
- e) la fourniture du floculant,
- f) le contrôle périodique du bon fonctionnement du Carrofiltre® pendant la durée de son utilisation,
- g) l'évacuation des déchets.

**Ne sont pas compris :**

- a) Le raccordement aux eaux usées,
- b) l'alimentation en électricité,
- c) l'entretien de la fosse de décantation

## Avantages

**Fiabilité** : le procédé par sacs filtrants assure **une grande sécurité de fonctionnement** et permet une manutention sans contact avec les résidus d'épuration.

**Compétence** : Ecoplast est à même de proposer ses services pour la fabrication de tous les ouvrages composant une chaîne de prétraitement : dépotoir, séparateur à essence, fosse de pompage, unité de prétraitement Carrofiltre®.

**Economie** : Le Carrofiltre® a été étudié de façon à obtenir un coût de traitement des eaux minimal. Il représente la solution la plus économique aussi bien à l'achat qu'à l'exploitation.

**Expérience** : Le Carrofiltre® est l'un des premiers appareils de prétraitement développés spécialement pour les garages et carrosseries. Il a été homologué en 1985. A ce jour, il est un des appareils les plus vendus en Suisse romande.

**Disponibilité** : Le Carrofiltre® a été développé et entièrement fabriqué dans nos ateliers de Villars-Ste-Croix (près de Lausanne), où sont également stockées toutes les pièces, sacs et floculants nécessaires au fonctionnement de l'appareil.

**Qualité du matériau** : Tous les composants du Carrofiltre® sont en matière synthétique, inertes aux attaques de corrosion.